

GAZ NATUREL | NON RÉSIDENTIEL



Comparaison Des Prix Du Gaz Naturel

**Avant De Signer Un Contrat,
Comparez Les Prix**

Comprendre La Comparaison Des Prix

Cette comparaison des prix compare le prix payé par les entreprises pour le gaz naturel acheté auprès de Utilities Kingston (tableau A) au prix contractuel offert par le détaillant d'énergie (tableau B). Il ne s'agit pas d'une comparaison du montant total des factures.

Même si vous faites affaire avec un détaillant d'énergie, vous devez quand même payer d'autres frais à votre service public pour faire livrer votre gaz naturel à votre entreprise par Utilities Kingston. Ces frais comprennent les frais de livraison et les frais au client, ainsi que les taxes.

L'information présentée au tableau B et dans la « Description du prix contractuel offert » a été préparée par le détaillant d'énergie. Le tableau A et tous les autres renseignements ont été préparés par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO).

Le tableau A présente le prix du gaz naturel fixé par votre conseil municipal et demandé par Utilities Kingston. Ce prix peut être appelé à changer au fil du temps. Le tableau B présente le prix contractuel du gaz naturel offert par le détaillant d'énergie.

Les tableaux A et B comparent les prix de trois différents niveaux d'utilisation mensuelle du gaz naturel. La quantité de gaz naturel utilisée par votre entreprise peut varier. Consultez votre facture et sélectionnez le niveau en m³ qui correspond le mieux à la consommation de votre entreprise chaque mois.

TABEAU
A Prix de Utilities Kingston

Ces prix sont fixés par votre conseil municipal.

Consommation de gaz naturel			
Prix de l'approvisionnement en gaz naturel :			
*Estimation du montant mensuel			

*Vous devrez aussi payer d'autres frais à Utilities Kingston, incluant les frais de livraison et les frais aux clients, ainsi que les taxes.

TABEAU
B Prix contractuel offert

Les prix contractuels ne sont pas fixés par votre conseil municipal ou par la CEO.

Consommation de gaz naturel			
Prix de l'approvisionnement en gaz naturel :			
*Estimation du montant mensuel			

*Vous devrez aussi payer d'autres frais à Utilities Kingston, incluant les frais de livraison et les frais aux clients, ainsi que les taxes.

Description du prix contractuel offert

Les renseignements relatifs au prix contractuel offert et ceux contenus dans le tableau B ci-dessus ont été préparés par :
Ces renseignements n'ont pas été examinés ni approuvés par la CEO.

Comparaison Des Prix Du Gaz Naturel

Avant De Signer Un Contrat, Comparez Les Prix

AVEZ-VOUS D'AUTRES QUESTIONS?

Communiquez avec le détaillant d'énergie qui vous a remis ce document ou avec la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Commission de l'énergie de l'Ontario – Relations avec les consommateurs

Heures : de 8 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi

Toronto : 416 314-2455

Sans frais : 1 877 632-2727

ATS : 1 844 621-9977 (sans frais en Ontario)

publicinformation@oeb.ca



@CommEnergieOnt



OEB.ca/fr

Accusé de réception

J'ai lu et compris le présent document de comparaison des prix.

Ce document de comparaison des prix ne fait pas partie du contrat d'approvisionnement en énergie. Conservez-en une copie dans vos dossiers.

N° de contrôle facultatif
du document du détaillant

Valide à compter du :